



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 15 mai 2023

Le ministère des Armées et les associations d'anciens combattants s'engagent pour renforcer l'enseignement de défense

- **Le 15 mai 2023, une convention de fondation destinée à renforcer l'enseignement de défense et de l'histoire des conflits contemporains a été signée par Patricia Miralles, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, l'Union des blessés de la face et de la tête (UBFT) et la fédération nationale André Maginot.**
- **Elle permettra de mettre en place un instrument de financement des projets pédagogiques ambitieux liés aux enjeux de la défense nationale.**

Cette convention signée par le ministère des Armées et les deux grandes associations du monde combattant - que sont l'UBFT et la fédération nationale André Maginot - va permettre de créer une commission de financement de projets pédagogiques ambitieux pour la rentrée 2023-2024 (requérant un financement minimal de 5 000 euros). Elle sera destinée à soutenir en totalité des projets scolaires autour de l'enseignement de défense ou de l'enseignement de l'histoire et de la transmission de la mémoire des conflits contemporains.

Cet instrument de financement permettra en particulier de soutenir de manière décisive des projets tels que les « chefs-d'œuvre », projets interdisciplinaires réalisés par les élèves de voie professionnelle (CAP ou baccalauréat professionnel).

Cette convention s'inscrit dans la continuité des missions et actions d'enseignement de défense mises en place et soutenues par le ministère des Armées à travers la direction de la mémoire, de la culture et des archives et son opérateur l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) dans les territoires.

En 2022, ce sont plus de 146 actions - projets pédagogiques et concours scolaires - touchant plus de 32 000 élèves, qui ont ainsi été soutenues financièrement par le ministère des Armées.

Citation :

« Avec le retour de la guerre de haute intensité sur notre continent, il est d'autant plus crucial de transmettre la mémoire des grands conflits contemporains et d'enseigner à notre jeunesse les enjeux de la défense nationale. L'éducation a un rôle majeur pour défendre nos valeurs démocratiques. Je salue aujourd'hui l'engagement sans précédent des associations d'anciens combattants qui va permettre de donner un élan nouveau à ces beaux projets et de soutenir nos professeurs afin qu'ils puissent les réaliser, indispensables pour éveiller la curiosité et la citoyenneté de nos jeunes et cultiver les forces morales du pays. »

Patricia Miralles, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire

Contacts media :

Cabinet de la secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la Mémoire
sedacm.communication.fct@intra.def.gouv.fr

Centre media du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense**

DICoD

Centre media du ministère des Armées
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15